

Fondation de dons particuliers

Il s'agit d'un moyen simple et efficace de soutenir les causes qui sont importantes pour vous.

Printemps 2012

Dans ce numéro

La fondation Tye réalise un rêve vieux de 50 ans 1-2

Nouveau site d'accès facile sur les organismes de bienfaisance

Budget fédéral : silence sur les incitatifs pour les dons

Dons de pièces d'un cent

La période des impôts 2

Plains feux sur un organisme de bienfaisance - UNXUN s'associe aux Premières Nations pour servir plus de 500 000 petits déjeuners aux enfants 3

Vos questions 4



www.tdwaterhouse.ca/fr/donsparticuliers

La fondation Tye réalise un rêve vieux de 50 ans

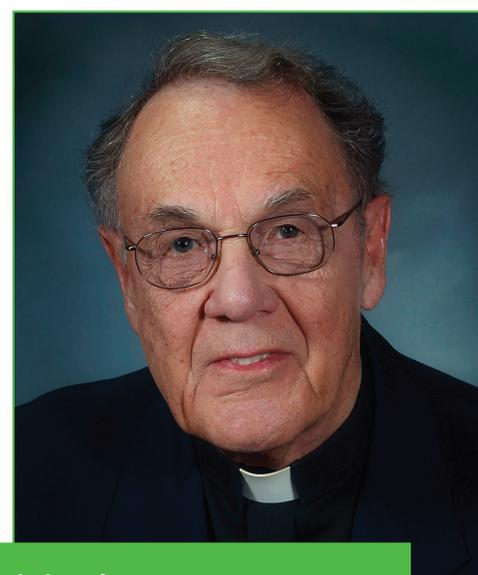
Par Jo-Anne Ryan, vice-présidente, Services des conseils philanthropiques, TD Waterhouse Canada Inc. et directrice générale, Fondation de dons particuliers

Le grand-père du révérend J. Henry Tye ne pouvait sans doute pas imaginer à quel point l'achat d'actions d'une entreprise qui s'appelait alors **Maritime Telegraph & Telephone Company Limited** contribuerait à la réalisation du rêve de son petit-fils : aider les enfants pauvres à devenir des citoyens productifs en leur permettant d'apprendre un métier.

Âgé de 81 ans, le révérend Tye habite Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Après être entré dans les ordres, il a consacré la majorité de sa vie active à superviser des églises au Canada atlantique, au Québec et aux Bermudes.

Issu du milieu ouvrier – son père travaillait dans la sidérurgie, comme son grand-père – le révérend Tye n'a jamais tenu pour acquis l'éducation de qualité qu'il a reçue. De fait, il lui attribue sa réussite. Après avoir pris sa retraite du ministère pastoral en 1994, il a continué à servir la collectivité durant de nombreuses années à titre de directeur de thèse pour les étudiants au doctorat en théologie. Il a poursuivi son travail auprès de divers organismes communautaires, notamment dans le rôle de président de banques alimentaires et de refuges pour sans-abri à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au décès du grand-père, les actions de la société **Maritime Telegraph & Telephone Company Limited**, devenue depuis **Bell Alliant**, sont passées à la mère de Henry. Lorsqu'elle est décédée, Henry, avec le consentement de son frère et de sa sœur, a fait don des actions à la collectivité, à la mémoire des deux disparus. Au décès de sa femme Laurene, comme les actions s'étaient accumulées et que les dividendes avaient été réinvestis, l'occasion s'offrait d'en faire usage. Le travail de sa femme au service d'orientation



Révérend J. Henry Tye
La fondation Tye

d'une école secondaire avait sensibilisé Henry au besoin d'aider les diplômés à poursuivre leurs études, en particulier les plus pauvres désireux d'apprendre un métier.

Il parle avec fierté de son grand-père et de son père, deux ouvriers de l'acier, en rappelant qu'il y a 50 ans tout le travail se faisait à la main. « Ils devaient faire des moules et y verser l'acier; aujourd'hui des machines et des presses s'en chargent. » Ce souvenir l'a amené à créer la fondation Tye, qui soutient la formation des ouvriers spécialisés d'aujourd'hui, et à venir en aide à ceux qui n'auraient pas autrement les moyens de faire les études nécessaires.

Nouveau site d'accès facile sur les organismes de bienfaisance

L'évaluation des 85 000 organismes de bienfaisance au Canada n'est pas une mince tâche. Grâce à **Imagine Canada**, l'organisme national qui les chapeaute, un site Web appelé Portail DonAction (www.charityfocus.ca) lancé en février 2012 propose maintenant un guichet unique pour s'informer sur le sujet. Par exemple, vous pouvez facilement connaître le pourcentage des fonds consacrés à l'administration par rapport aux programmes, ainsi qu'une foule d'autres données qui facilitent l'analyse de la santé financière d'un organisme. Provenant des déclarations de revenus transmises par les organismes de bienfaisance à l'Agence du revenu du Canada, l'information est présentée sous forme de graphiques et de tableaux faciles à consulter. Les organismes de bienfaisance peuvent aussi téléverser plus de renseignements pour mettre en contexte les chiffres. ■

Budget fédéral : silence sur les incitatifs pour les dons

Malheureusement, le récent budget fédéral n'inclut aucune bonification des incitatifs pour les dons de bienfaisance, même si la version 2011

confirmait que le Comité permanent des finances devait étudier comment améliorer les incitatifs actuels.

Cependant, le budget a souligné que le Comité poursuivait son examen de la question. Les propositions à l'étude comprennent un crédit d'impôt allongé – qui rehausserait les avantages fiscaux applicables aux dons de bienfaisance d'une année à l'autre – ainsi que l'exonération des gains en capital pour les dons de biens immobiliers et les actions d'entreprises privées. Certaines de ces mesures figureront au budget de l'an prochain, faut-il espérer. ■

La période des impôts

Comme la plupart d'entre vous ont déjà produit leurs déclarations de revenus 2011, il est trop tard pour y changer quoi que ce soit. Cependant, nous vous encourageons à planifier vos impôts tout au long de l'année, au lieu d'attendre en décembre. Bien entendu, les dons aux organismes de bienfaisance constituent une excellente façon de réduire la ponction fiscale au profit de causes qui vous tiennent à cœur. Pour de plus amples renseignements sur les diverses stratégies de planification fiscale fondées sur les dons de bienfaisance, communiquez avec votre conseiller TD Waterhouse ou avec joanne.ryan@td.com.

La FDP reçoit à l'occasion des renseignements sur les programmes et les activités des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés au Canada. À titre informatif seulement, la FDP achemine

parfois ces renseignements à ses donateurs qui souhaitent connaître les organismes de bienfaisance dont la vocation rejoint leurs intérêts philanthropiques. Si vous voulez recevoir cette information, n'hésitez pas à nous communiquer directement votre domaine d'intérêt. ■

Dons de pièces d'un cent

Le budget confirme que le gouvernement fédéral cessera de frapper les pièces d'un cent, chacune coûtant 1,6 cent à produire. Le document annonce que le « Gouvernement du Canada et la Monnaie Royale œuvreront de concert avec **Imagine Canada** pour sensibiliser les institutions et les organismes de bienfaisance qui souhaitent organiser des activités de levée de fonds à la faveur de l'élimination de la pièce d'un cent. » Comme il y en a environ 30 milliards en circulation, de nombreux petits dons peuvent accumuler un joli fonds. ■



La fondation Tye réalise un rêve vieux de 50 ans

(Suite de la page 1)

Sa propre famille témoigne du même respect que ses parents pour l'éducation en y faisant carrière. Sa fille aînée, Diane, dirige le département de folklore de l'université Memorial, à Terre-Neuve. Deuxième de la famille, sa fille Catherine, sourde de naissance, travaille à Toronto, où elle forme des enseignants à communiquer leur savoir à des enfants atteints de troubles d'apprentissage. Son fils Mark enseigne dans une école secondaire rurale de la vallée de l'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, et poursuit sa maîtrise en éducation. Henry est six fois grand-père;

l'aîné fréquente l'université et le suivant est inscrit pour l'automne prochain.

Le don d'actions du révérend Tye s'est avéré une stratégie fiscale efficace qui a permis d'annuler les gains en capital, mais aussi d'offrir des bourses d'études à des élèves défavorisés du conseil scolaire Chignecto Central de Nouvelle-Écosse. Tout appui à la fondation décuple l'efficacité des dons – tant du point de vue du nombre d'élèves aidés que du soutien financier offert à chacun. Le conseiller en placement Justin Macleod, à Charlottetown,

a collaboré à la création de la fondation du révérend Tye dans le cadre de la Fondation de dons particuliers (FDP).

Le révérend Tye estime que, même s'il a fallu 50 ans pour établir la fondation Tye à l'aide des actions de son grand-père, cet héritage continuera d'enrichir la vie de nombreux jeunes Canadiens et de leurs collectivités. ■

Pleins feux sur un organisme de bienfaisance – UNXUN s'associe aux Premières Nations pour servir plus de 500 000 petits déjeuners aux enfants

UNXUN part du principe que chaque vie est précieuse et que chacun a le pouvoir de transformer celle d'autres êtres humains, *une personne à la fois*. UNXUN s'est donnée pour mission d'améliorer la vie des enfants au Canada, aux États-Unis, en Haïti, en Afrique et ailleurs dans le monde en définissant pour ses programmes cinq piliers fondamentaux : l'eau, la santé, l'éducation, le jeu et l'alimentation.

La difficulté d'accès à des boissons et à des aliments nutritifs dans les collectivités des Premières Nations canadiennes compromet la santé et le développement intellectuel des enfants. Nombre d'études ont établi une corrélation directe entre la faim et la réussite scolaire : un élève qui n'a pas mangé n'arrive pas à se concentrer ni à apprendre. Souvent, le cercle vicieux de la faim et de la sous-scolarisation entraîne maladie, chômage et désespoir.

En novembre 2007, UNXUN et l'Assemblée des Premières Nations (APN) se sont fixés comme objectif d'améliorer l'accès à des aliments sains pour tous les enfants d'âge scolaire des Premières Nations. Après une évaluation nationale des programmes de nutrition et des politiques dans les écoles des Premières Nations, UNXUN a élaboré son programme des petits déjeuners des Premières Nations. Adapté à la culture, le petit déjeuner constitue un repas équilibré et nutritif qui fournit au moins trois des quatre groupes alimentaires prescrits dans

le document *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien – Premières Nations, Inuit et Métis*.

Selon Frank McKenna, président honoraire, UNXUN, et président suppléant du conseil d'administration, Banque TD, « le programme des petits déjeuners de UNXUN vise à promouvoir la nutrition et le développement chez les enfants. Un ventre plein apprend bien; l'objectif vise à soutenir la réussite scolaire au quotidien! »

Environ 80 % des écoles desservies par UNXUN sont situées dans des collectivités éloignées, le coût des aliments y étant plus élevé que partout ailleurs au Canada. UNXUN assure un soutien financier et logistique au transport, compte tenu de son coût élevé en région éloignée, où la fraîcheur des fruits et des légumes se paie à fort prix. Certaines de ces collectivités ne sont accessibles que par avion ou par routes d'hiver. La nourriture doit être acheminée par de petits avions ou par camion sur des routes d'hiver qui ne sont praticables que de 60 à 90 jours par année.

Ayant pour mission d'améliorer la nutrition, la sagesse alimentaire et le succès scolaire, UNXUN souhaite que les Premières Nations participent à toutes les étapes du programme. Les subventions aux Premières Nations partenaires permettent de financer la nourriture, son transport, un coordonnateur local, les fournitures d'urgence et l'équipement



Frank McKenna
Président honoraire, UNXUN, et
président suppléant du conseil
d'administration, Banque TD

de soutien. Avant le financement, le coordonnateur local reçoit une formation complète, notamment sur le leadership, l'établissement de relations, le soutien à la nutrition et sur les procédures de gestion des risques. L'établissement du budget, des rapports et l'élaboration du menu sont prioritaires, tout comme la responsabilisation des communautés. La politique d'UNXUN prévoit l'administration du programme des petits déjeuners avec le plus grand nombre possible de bénévoles autochtones.

En 2011-2012, les subventions d'UNXUN ont bénéficié à plus de 3 000 enfants de 19 collectivités au Canada. UNXUN et les Premières Nations partenaires auront servi plus de 500 000 petits déjeuners équilibrés. Compte tenu de la complexité logistique de la tâche que UNXUN s'est fixée, cet exploit exceptionnel contribue à promouvoir la sagesse alimentaire et la réussite scolaire des enfants des Premières Nations.

Pour en savoir plus, communiquez avec Justyna Jonca, directrice du développement, UNXUN, au 416-901-1291, ou visitez www.onexone.org.



Les enfants de l'école des Premières Nations à Pukatawagan, au Manitoba, savourent un petit déjeuner équilibré, nutritif et adapté à leur culture, offert par UNXUN.

UNXUN
L'ESPOIR APPARTIENT À TOUT LE MONDE

Vos questions

Q : Puis-je utiliser les fonds de mon compte FDP pour réserver une table à un gala de bienfaisance?

R : À l'achat direct de billets pour un gala de bienfaisance, le reçu d'impôt émis ne correspond pas au prix complet payé. Généralement, l'avantage personnel obtenu (p. ex., le coût du repas) est soustrait. Dans le cas de la FDP, comme le reçu d'impôt correspond à la PLEINE valeur du don, la FDP ne peut payer pour la réservation de tables ou l'achat de billets à un gala de bienfaisance, puisque vous ne seriez pas admissible à un reçu au PLEIN montant si vous aviez fait le don directement à un organisme.

Q : Puis-je organiser un tournoi de golf et verser les fonds recueillis dans mon compte de Fondation de dons particuliers?



R : Comme il a déjà été mentionné, la valeur de tout avantage personnel est soustraite du reçu émis pour une activité. Étant donné que la FDP ne comptabilise pas ces activités, elle ne peut produire de reçu lorsqu'un avantage personnel en est tiré. Cependant, si durant l'activité certaines personnes veulent faire un don directement à votre compte FDP (sans avantage personnel), la FDP émettra des reçus.

Q : J'ai trouvé de vieux reçus d'impôt pour des dons de bienfaisance jamais réclamés. Puis-je les déduire dans ma déclaration de revenus? Y a-t-il des limites?

R : Les dons de bienfaisance peuvent être déduits dans l'année de leur versement ou reportés au cours des cinq années suivantes. De plus, l'un ou l'autre conjoint peut déduire le don, peu importe lequel en est l'auteur.

Les dons déclarés peuvent représenter jusqu'à 75 % du revenu net à vie. L'année du décès, ils peuvent représenter la totalité du revenu net et être reportés à l'année précédente jusqu'à 100 % du revenu net de cette année-là.



Photo : © Greg Pacek

N'hésitez pas à me faire part de vos questions et de vos commentaires.

Veillez les adresser à joanne.ryan@td.com

ou composez le **1-866-866-5166**

ou le **416-308-6735**.

Jo-Anne Ryan

Vice-présidente, Services des conseils philanthropiques, TD Waterhouse Canada Inc. et directrice générale, Fondation de dons particuliers

www.tdwaterhouse.ca/fr/donsparticuliers

Les renseignements aux présentes sont en date du 10 avril 2012 et ont été fournis par TD Waterhouse à des fins d'information seulement. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. TD Waterhouse, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

Tous les produits et services de tiers mentionnés ou annoncés dans le présent bulletin sont fournis par la société ou l'organisme dont il est fait mention. Bien que ces produits et services puissent s'avérer des outils précieux pour l'investisseur indépendant, TD Waterhouse ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Ce n'est que par souci de commodité pour ses clients que TD Waterhouse met à leur disposition les produits et services de sources externes mentionnés. TD Waterhouse ne sera tenue responsable d'aucune réclamation, perte ou dommage découlant de leur achat ou utilisation.

La Fondation de dons particuliers est offerte par l'intermédiaire de TD Waterhouse. TD Waterhouse représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés TD Waterhouse (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés TD Waterhouse (offerts par La Société Canada Trust).

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.